

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 JUILLET 2023

N° 2023-08-15

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 7
Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY,
Yann TRACOL.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX,
Philippe CAHN à Éric RICHARD, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle
RUYSSCHAERT

Délégué-e excusé-e : Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Roland PEYRON,
Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

Objet : Séminaire POPSU - Prise en charge de frais d'intervenants

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	Montant estimé à 4 600 €, intégré au budget de l'opération POPSU Territoire santé
Investissement	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc a été retenu au programme de recherche-action POPSU territoires en début d'année 2021. Il a mené avec l'appui d'une dizaine de chercheurs un projet de recherche action intitulé « réciprocité : être en santé dans les Baronnies provençales ». Le soutien du GIP EPAU pilote du programme s'élève à 30 000 €.

Cette somme se partage comme suit :

- 8 000 € pour chacun des trois groupes de chercheurs investis ;
- 6 000 € pour le syndicat mixte.

Ces 6 000 € servent principalement au financement du séminaire de co-construction. Celui-ci a eu lieu les 4 et 5 juillet 2023.

Des dépenses de bouche ont été réalisées pour l'organisation du séminaire sur les deux jours. La convention prévoit également que la coordinatrice scientifique du programme, Madame Céline BROGGIO puisse être défrayée par l'enveloppe du syndicat mixte du Parc, car ses dépenses ne sont prises en charge par aucun des autres groupes de chercheurs.

Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements et d'hébergement d'un stagiaire du Laboratoire d'études rurales, Monsieur Josselin BEDIER, qui est venu deux semaines dans les Baronnies provençales pour apporter son appui dans la préparation et l'animation du séminaire de co-construction. L'enveloppe de remboursement est plafonnée à 600 €.

Le reste du budget sera dédié à la rémunération d'un documentariste qui a réalisé des vidéos d'entretiens d'acteurs relatives à l'être en santé dans les Baronnies provençales, à hauteur de 4 968 € TTC. Ce devis est pour partie pris en charge par l'enveloppe de l'un de groupe de chercheurs à hauteur de 1 500 €.

Délibération :

- ◆ Vu la délibération n°2020-09-01 en date du 9 décembre 2020, par laquelle le syndicat mixte a porté sa candidature au programme POPSU Territoires ;
- ◆ Vu la délibération n°2022-03-10, en date du 25 février 2022, par laquelle le syndicat mixte a défini les modalités de partenariat entre lui et les différents partenaires du programme ;
- ◆ Considérant la mesure III.4.3 de la charte, visant à « irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de mission de Céline BROGGIO et Josselin BEDIER selon le barème en vigueur et dans la limite du budget alloué au Parc pour cette opération. Les frais de mission de Josselin BEDIER étant plafonnés à 600 €.
- **Valide** la répartition des dépenses liées au programme POPSU dans les modalités définies ci-avant ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

